

Au moins 170 dossiers bloqués par les autorités de Madagascar

Renaud Muselier tente de dénouer le douloureux contentieux franco-malgache

Tananarive (Madagascar) : de notre envoyée spéciale, Delphine de Mallevoüe

[01 avril 2005]

Dans cinq jours, Karine repartira pour son Isère natale. Seule. Sans le petit Corentin-Richard, son fils, en train de babiller sur ses genoux. Ce sera la cinquième fois. Des adieux renouvelés que cette jeune femme de 32 ans ne supporte plus. *«Moralement, nerveusement, ces au revoir sont pour moi terribles, dit-elle. La complexité des procédures, l'attente... Tout ça n'est rien à côté de ces départs dont je suis sûre que je ne me remettrai jamais.»*

Karine fait partie de ces adoptants français dont les dossiers sont bloqués. Quelque cent soixante-dix, dit-on au ministère français des Affaires étrangères. Cela va faire un an qu'elle a entrepris cette démarche. Le bébé avait un mois quand on le lui a attribué. L'adoption aurait dû prendre six à dix mois si, en novembre 2004, toutes les procédures en cours n'avaient été suspendues. D'abord officieusement, avant des demi-aveux «officiels» des autorités malgaches, en janvier dernier, par voie de presse.

Madagascar a beau avoir signé la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004), la «Grande Ile» a bloqué les dossiers, au motif qu'il fallait attendre la mise en place de sa nouvelle loi sur l'adoption (les débats sont prévus lors de la prochaine session parlementaire, de mai à juillet). Le temps d'écrire les textes de la réforme, mais aussi de tirer au clair le problème des trafics d'enfants.

Des enquêtes et des arrestations ont en effet été menées ces derniers mois dans les différentes filières d'adoption, notamment dans certains orphelinats. Entre autres dans celui où se trouve Karine, le centre Aina, dans les faubourgs de Tananarive. Alors que d'autres ont été relâchés, l'ex-directrice de cet orphelinat est à cette heure toujours incarcérée. Pour autant, l'agrément d'Aina n'a pas été retiré par les autorités et le conseiller de la nouvelle directrice n'est autre que... le mari de la prisonnière.

Pour tenter de débloquer les cent soixante-dix dossiers dans cette pouponnière de la France qu'est devenu Madagascar (80% des adoptions à Madagascar sont faites par des Français), Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est venu ces jours-ci sur le terrain. Comme il l'a récemment fait pour une dizaine de dossiers au Cambodge, et comme l'avait fait Jean-Pierre Raffarin pour cinquante dossiers en Roumanie, en octobre 2004.

Renaud Muselier compte sur ce séjour pour demander une procédure transitoire, dans le contexte de cette suspension, en faveur de ces dossiers. Et préparer aussi le terrain pour la venue de Jacques Chirac, prévue en juillet prochain.

La tâche du ministre est difficile. *«J'ai avancé les arguments de transparence, de douleur des parents à qui on a attribué un bébé, de l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais pour l'heure rien n'est avancé, même si j'ai eu des signes positifs»*, reconnaît-il au sortir d'un entretien avec le ministre de la Population. Ce médecin de formation, qui prend le dossier adoption très à coeur, veut y croire : *«Le gouvernement malgache reconnaît notamment qu'il y a eu des fautes de sa part. On continue le combat.»*

FAMILLE Une proposition de loi sera débattue le 12 avril pour simplifier les démarches et accompagner les adoptants

La réforme de l'adoption entrera en vigueur l'été prochain

D. M.

[01 avril 2005]

La réforme de l'adoption est sur les rails. Le 12 avril, une proposition de loi sera débattue à l'Assemblée nationale dans le cadre de la séance d'initiative parlementaire, ou « niche », réservée au groupe UMP. Une proposition sur laquelle travaille depuis un an le député maire (UMP) de Roanne (Loire) Yves Nicolin, lui-même père de trois enfants adoptés en Russie. Président du Conseil supérieur de l'adoption, le parlementaire a été chargé de cette mission par Jean-Pierre Raffarin qui, en janvier 2004, avait souhaité que le nombre d'adoptions en France puisse être doublé d'ici à 2006.

La réforme, qui pourrait entrer en vigueur dès juillet prochain, est attendue par de nombreux foyers. Si 8 000 agréments sont accordés chaque année, seules 5 000 adoptions ont lieu, dont 4 000 à l'étranger et un millier en France. Cette disproportion tient aux difficultés administratives qu'induisent les diverses législations des pays, que ce soit par le biais d'une démarche individuelle comme par le recours aux Organismes agréés pour l'adoption (OAA).

Rapportée à l'Assemblée par Michèle Tabarot, député maire (UMP) du Cannet (Alpes-Maritimes) et présidente du groupe d'étude parlementaire sur l'adoption internationale, la proposition de loi tient en trois points clés : la création de l'Agence française de l'adoption, l'homogénéisation des procédures d'agrément et la majoration de la prime à l'adoption pour les familles adoptantes (elle passerait de 800 à 1 600 euros).

L'objectif de l'agence est de simplifier, centraliser et harmoniser les procédures d'adoption, puisqu'elle sera chargée de faire l'interface entre les adoptants et les pays étrangers. « Elle constitue une troisième voie pour accompagner les adoptants, à côté des démarches individuelles et des OAA », résume Yves Nicolin, qui accompagnait Renaud Muselier, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à Madagascar cette semaine (*lire ci-dessous*). La création de cette structure est d'autant plus utile aujourd'hui que certains pays envisagent de se fermer aux OAA et d'autres, comme la Russie, aux démarches individuelles.

Mais l'agence est aussi faite pour accompagner les adoptants qui se sont lancés dans ces deux voies. La Mission pour l'adoption internationale (MAI), attachée au Quai d'Orsay, disparaîtra, son personnel devant migrer vers la nouvelle agence. « Elle n'avait pas été conçue pour aider et accompagner mais pour contrôler la légalité de l'adoption », précise Michèle Tabarot. En outre, la MAI était devenue une « infrastructure trop légère face aux milliers d'interlocuteurs adoptants ».

Le volet législatif ne constitue qu'une partie de la réforme. « Il y a deux autres grands axes, insiste Yves Nicolin, le développement du nombre d'adoptions puis l'accompagnement et le soutien psychologiques aux familles. » Une « charte des bonnes pratiques » va être établie afin que les départements offrent tous les mêmes procédures, services d'accueil, formulaires, etc. L'aide financière aux parents adoptants, qui doivent parfois déboursier 10 000 à 15 000 euros à l'international, devrait être accrue via, par exemple, des prêts à taux zéro.

Des adoptants plus âgés et plus aisés

Cécilia Gabizon

[01 avril 2005]

Surprise : en 1954, les trois quarts des parents adoptifs étaient des personnes seules. Beaucoup étaient des veuves de guerre qui voulaient malgré tout constituer une famille. C'est ce que révèle une enquête inédite de l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Depuis, le profil des adoptants a radicalement changé. Ce sont surtout des couples (70%) qui accueillent un enfant, indique l'étude réalisée en 1999 sur un échantillon de 2 771 enfants adoptés (échantillon qui représente, à l'échelle nationale, 188 803 enfants adoptés par 140 287 familles en un demi-siècle).

La plupart des ménages se tournent aujourd'hui vers l'adoption quand ils se découvrent stériles. Mais certains se lancent dans cette aventure par altruisme. C'est pourquoi la moitié des adoptés grandissent dans des familles comprenant des enfants biologiques. Ces derniers naissent en général après leur arrivée, ou sont des beaux-enfants qui se joignent au foyer lors de recompositions familiales.

Finalement, un tiers des adoptants forment une famille avec un seul enfant (contre 25% pour l'ensemble de la population). A l'inverse, 23% constituent de vastes tribus de quatre enfants et plus (contre 17% en moyenne), précise l'Ined, dont l'enquête est divulguée par *La Croix*.

Les parents, autrefois issus de toutes les classes sociales, se concentrent aujourd'hui dans les strates supérieures et vivent en général dans des villes. Dans ces couples, la femme est souvent plus âgée que l'homme (29% des cas) et leur union est plus solide que la moyenne. Ils deviennent parents beaucoup plus tard que les autres couples et présentent 35 ans d'écart avec l'enfant adopté (avec les enfants biologiques, l'écart moyen est de 25 ans pour les femmes et de 28 ans pour les hommes).

A partir des années 70, les candidats à l'adoption n'ont cessé d'augmenter. L'ouverture de procédures internationales a entraîné un afflux d'enfants étrangers, désormais beaucoup plus nombreux que ceux nés en France.

Les démarches, longues et complexes, ont entraîné une augmentation de l'âge moyen des enfants adoptés qui est passé en cinquante ans de 15 à 38 mois. Les enfants nés en France sont souvent adoptés avant 6 mois. En revanche, une donnée reste stable : on adopte toujours autant de filles que de garçons en France.